

La Campagne sortir le Québec du nucléaire
C.P. 236, Station Snowdon,
Montréal, (Québec)
H3X 3T4

Le 29 octobre 2004

Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministre de l'Environnement du Québec
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec, (Québec) G1R 5V7

Objet : demande d'audiences du BAPE concernant la réfection de la centrale Gentilly-2

Monsieur le ministre,

Permettez-nous l'expression de quelques avis relatifs à l' «Énoncé des incidences environnementales» d'Hydro Québec, tentant de décrire les effets potentiels de l'expansion de ses sites de stockage extérieurs et temporaires de déchets radioactifs associés à la réfection et à l'exploitation prolongée de l'unique réacteur nucléaire au Québec, la centrale Gentilly-2.

Par la présente lettre, nous les soussignés, aimerions manifester notre souhait de voir le gouvernement du Québec agir comme suit :

- (1) **Sortir le Québec du nucléaire.** Suite aux événements de Three Mile Island et de Tchernobyl, la construction de nouveaux réacteurs nucléaires est en déclin sur la planète. De plus, à cause du vieillissement des réacteurs, 80% de la capacité nucléaire mondiale devra cesser toute activité d'ici 2030.¹ L'Allemagne, la Belgique, la Suède, les Pays-Bas, l'Autriche et l'Italie ont tous décidé d'éliminer peu à peu l'énergie nucléaire en prévision de cette tendance. Nous croyons que le Québec devrait accélérer cette tendance. Comme l'a d'ailleurs indiqué le premier ministre Charest lors de la dernière campagne électorale : « le Parti libéral du Québec s'est prononcé contre le développement de l'énergie nucléaire »²(2) En manifestant sa décision d'éliminer progressivement l'énergie nucléaire au Québec, le gouvernement du Québec peut dès maintenant éliminer la nécessité des audiences du BAPE, concernant le projet de réfection de la centrale. La fermeture définitive de Gentilly-2, « sans reconstruction », et ce avant 2013, confirmerait sans équivoque, la décision gouvernementale .
- (2) **Compléter l'Énoncé des incidences environnementales.** Si le gouvernement du Québec ne veut pas faire de déclaration sur l'élimination progressive de l'énergie nucléaire à ce moment-ci, nous croyons que l'Énoncé des incidences environnementales doit être complété. Nous vous suggérons d'initier l'élaboration d'un nouvel Énoncé des incidences environnementales incluant la **réfection** de Gentilly-2, les alternatives au projet, ainsi que les détails financiers, environnementaux et logistiques du projet. Cet Énoncé des incidences environnementales devrait entre autres préciser :
 - quelles parties du circuit de refroidissement principal seront éliminées et quelles parties resteront en place et pour quelles raisons ;
 - quelles nouvelles catégories de déchets hautement radioactifs seront créés à la suite de ces opérations : comment seront-ils traités préalablement à l'entreposage extérieur temporaire.

¹ Malcom C.Grimston & Peter Beck, Double or Quits. The Future of Civilian Nuclear Energy, Earthscan Publications, London, 2002

² Lettre de M. Jean Charest à la Campagne Sortir le Québec du Nucléaire, le 8 avril 2003

Compte tenu qu'il n'y a pour le moment aucun mécanisme convenu pour transférer ces déchets à un tiers hors Québec,

- quelles options de gestion à long terme, Hydro-Québec appliquera-t-elle pour ces nouvelles catégories de déchets qui demeureront radioactifs pour les prochains millénaires :
- quelles seront les incidences environnementales cumulatives de l'exploitation prolongée de Gentilly-2 à la suite de la réfection du réacteur et
- quelles sont des alternatives de ce projet, en termes de production d'énergie ou de gestion de la demande.

(3) Appuyer la création d'un examen conjoint. Monsieur le Ministre, comme vous le savez, la Commission de Contrôle pour la Sûreté Nucléaire, organisme fédéral responsable du projet de réfection du réacteur de Gentilly 2, a choisi de définir la réfection de Gentilly-2 comme une opération de « maintenance ». Cela va à l'encontre du bon sens que de définir la réfection d'un réacteur nucléaire comme un simple projet de maintenance. Une évaluation exhaustive et transparente de l'intention d'Hydro-Québec de rebâtir Gentilly-2 exige la pleine divulgation des projets de la société d'État et de leurs effets possibles sur l'environnement. Les juridictions et responsabilités décisionnels en matière de gestion de déchets nucléaires étant d'instance fédérale, il est de la plus haute importance d'assurer la présence de votre homologue fédéral M. Stéphane Dion, afin d'assurer un processus conjoint fédéral-provincial qui examinera les incidences environnementales cumulatives liées au projet de réfection de la centrale Gentilly-2 et à l'expansion des sites de stockage extérieurs et temporaires des déchets radioactifs à Gentilly.

Dans ce contexte, Monsieur le ministre, permettez-nous de souligner que la plupart des recommandations, sinon toutes les recommandations faites par le BAPE en 1994 – recommandations faites à Hydro-Québec, au gouvernement du Québec et à l'organisme fédéral de réglementation de l'énergie nucléaire – n'ont pas été appliquées au cours des années suivantes. Ces recommandations découlaient d'une série d'audiences du BAPE au sujet de la création du premier site extérieur de stockage à sec temporaire pour les combustibles irradiés à Gentilly. Un certain nombre de ces recommandations soulignaient l'importance d'un processus transparent lors de la prise des décisions par Hydro-Québec concernant l'énergie nucléaire et l'avenir de Gentilly-2. Monsieur le ministre, nous souhaitons que vous intégriez les recommandations de cette commission du BAPE en 1994 comme partie intégrante de l'éventuelle évaluation conjointe.

Certes, nous croyons que la décision de reconstruire le réacteur de Gentilly-2 ne devrait pas être prise à huis clos par le Conseil d'administration d'Hydro-Québec. Il y a déjà dix ans, lors des audiences du BAPE, des organisations non gouvernementales québécoises avaient fait part de leurs inquiétudes selon lesquelles Hydro-Québec essaierait à terme de reconstruire le réacteur sans aucune consultation publique d'importance. Dans son rapport de 1994, le BAPE notait que l'utilisation de l'énergie nucléaire, par le Québec, est controversée, et qu' : « Un débat public en ce qui concerne les choix de filière énergétique au Québec permettrait sans doute un meilleur éclairage sur la question. ». Le BAPE recommandait alors :

« C'est pourquoi la commission estime que le prochain Plan de développement d'Hydro-Québec (1996-1998) devrait préciser clairement la place que celle-ci entend donner à la filière nucléaire comme moyen de production d'électricité, et indiquer les critères du processus décisionnel permettant de maintenir, ou non, la centrale Gentilly-2 en exploitation. »³

À notre connaissance, cela n'a jamais été fait.

³ Rapport d'enquête et d'audiences publiques, 1994, p.41

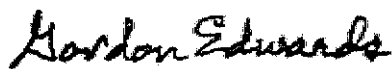
Monsieur le ministre, nous croyons qu'il est urgent que le gouvernement du Québec affirme sa décision quand à la place allouée à l'électronucléaire dans notre province. Nous estimons que s'il n'y a pas de place à long terme pour la filière nucléaire au Québec, la fermeture de Gentilly 2 et l'arrêt de production de déchets hautement radioactifs s'imposent.

De plus, les argents prévus pour la reconstruction du réacteur devraient être affectés à la consolidation du plan d'efficacité énergétique, récemment annoncé par votre gouvernement, et aux investissements requis pour la production d'énergies renouvelables et décentralisées.

Monsieur le Ministre, un document annexé à cette missive, suivra sous peu. Nous en profitons également pour vous adresser une demande formulée par de nombreux organismes supportant la Campagne Sortir le Québec du nucléaire, à savoir, la possibilité d'acquérir le support financier essentiel à notre entière participation au processus

Monsieur le ministre, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

La Campagne sortir le Québec du nucléaire,



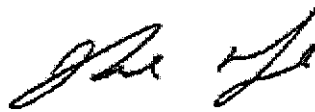
Gordon Edwards,
Regroupement pour la Surveillance
du Nucléaire (RSN)



Michel Fugère
Mouvement Vert Mauricie



Shawn Patrick Stensil
Sierra Club du Canada



Johann Roberge
Sierra Club du Canada - Québec



Stephen Guilbeault
Greenpeace



René Coignaud
ENvironnement JEUnesse



André Bélisle,
Association Québécoise de Lutte contre la Pollution Atmosphérique (AQLPA)

cc.

M. Michel Germain, président du BAPE
M. Stéphane Dion, Ministre fédéral de l'Environnement
Madame Gagnon Tremblay, Ministre de la région du Centre du Québec
Madame Julie Boulet, Ministre déléguée de la région Mauricie